

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-493

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119551-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-493

Soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire - Année 2026 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) définit l'économie circulaire comme « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus », en agissant sur l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs et enfin la gestion des déchets.

Projets et initiatives circulaires – Année 2026

Afin de contribuer aux objectifs ambitieux fixés au niveau européen, national et régional en faveur du renforcement de l'économie circulaire, Bordeaux Métropole met directement en œuvre des actions en faveur de l'économie circulaire (déploiement de bornes à déchets alimentaires, déploiement de déchetteries mobiles avec zones de don, mois de la collecte numérique, etc.) et soutient plusieurs initiatives locales en faveur de l'économie circulaire (programme Ziri animé par Bordeaux Technowest, démarches en faveur du réemploi et du recyclage de matériaux du BTP animées par la Fab et le GPV Rive Droite, village du réemploi solidaire ïkos).

Afin de renforcer le soutien métropolitain en faveur d'une économie circulaire créatrice de richesses, d'innovations, d'activités et d'emplois nouveaux, pérennes et non délocalisables, plusieurs projets circulaires complémentaires ont été identifiés pour être soutenus au titre de l'année 2026. Ces projets (cf. tableau ci-dessous) :

- tiennent compte de l'un des 7 piliers de l'économie circulaire,
- contribuent aux filières circulaires prioritaires pour le territoire métropolitain (réemploi des matériaux du BTP, consigne du verre, biodéchets et matières organiques, équipements électriques et électroniques, réemploi de proximité),
- sont portés par des têtes de réseau et structures engagés dans des projets innovants et d'expérimentation, des démarches collectives de coopération et de mutualisation d'équipements et de moyens,
- permettent de mailler le territoire métropolitain,
- bénéficient de financements publics et privés complémentaires (Région Nouvelle-Aquitaine, Ademe, fonds européens, éco-organismes).

Structure	Objet	Montant proposé
Etu'Recup	Le soutien proposé porte sur l'animation du programme d'actions annuel de la recyclerie <i>Etu'Recup</i> basée à Pessac (réparation et réemploi de vaisselle, jouets, vêtements, livres, mobilier, etc.).	Subvention en fonctionnement de 10.000€
La Ruche Développement	Le soutien proposé sur l'animation de la 3ème édition du programme <i>Transition</i> , à destination des porteurs de projets contribuant à la transition écologique, « <i>via une solution innovante faisant partie de l'un des 7 piliers</i> »	Subvention en fonctionnement de 10.000€

	<i>de l'économie circulaire ».</i>	
Ekolector	Le soutien proposé porte sur le déploiement d'un système de lavage autonome et mutualisé (SLAM) des contenants en verre (bouteilles, pots, bocaux, flacons), à destination des producteurs locaux de vins, jus, bières, cosmétiques.	Subvention en fonctionnement de 5.000€
Coquilles	Le soutien proposé porte sur l'acquisition d'un matériel de criblage pour le concassage des coquilles d'huîtres et coquillages collectés sur le territoire et ensuite réutilisés pour de l'amendement agricole, des carreaux de béton, des pavés enherbables ou du paillage paysager.	Subvention en investissement de 10.000€

Nota bene : conformément à la délibération n°2026-140 du 24 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, les subventions proposées pour Ekolector et La Ruche Développement ne dépassant pas le seuil de 23.000€ cumulé sur l'exercice 2026 ont fait l'objet d'une décision attributive du Président de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.1511-3, L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

VU le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022,

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU la délibération n°2025-522 du 26 septembre 2025 de soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire pour l'année 2025,

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 telle que modifiée par avenant n°2 signé le 03/03/2026,

VU la délibération n°2026-280 du 26 juin 2026 de soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire pour l'année 2026,

VU la demande n°2026-00259 formulée par Etu'Recup en date du 10 juillet 2025,

VU la demande n°2026-00828 formulée par la SAS La Ruche Développement en date du 24 juin 2026,

VU la demande n°2026-00865 formulée par Ekolector en date du 9 juillet 2026,

VU la demande n°2026-00688 formulée par Coquilles en date du 22 mai 2026,

VU les déclarations fournies par les structures citées relatives à la liste et aux montants de toutes les aides dont elles ont bénéficié ou qu'elles ont demandées mais pas encore reçues, au cours des trois dernières années, au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 et le non-dépassement du plafond,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques relevant de l'économie circulaire créatrices d'emplois non-délocalisables,

CONSIDERANT que l'association Etu'Recup a déjà fait l'objet de subventions de Bordeaux Métropole dépassant le seuil de 23.000€ cumulé sur l'exercice 2026, la validation du Conseil métropolitain est nécessaire pour procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10.000€ en faveur d'Etu'Recup pour la mise en oeuvre de son programme d'actions annuel,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000€ en faveur de l'association Etu'Recup pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'investissement de 10.000€ en faveur de Coquilles pour l'acquisition d'un matériel de concassage.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées, fixant les conditions de versement des subventions aux structures bénéficiaires.

Article 4 : d'imputer les dépenses en fonctionnement sur l'exercice 2026 au chapitre 65, article 65748, fonction 61, et les dépenses en investissement sur l'exercice 2026 au chapitre 204 article 2324 fonction 61.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--